

**Bruxelles, le 14 mai 2025 – 7h30 CET**

## Résultats de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Solvac

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires s'est tenue aujourd'hui à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis à 1030 Bruxelles.

Les actionnaires ont voté en faveur de toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour de cette Assemblée, y compris :

- le dividende unitaire brut total de 5,81 € pour l'exercice 2024, constant par rapport à 2023
- les modifications de la politique de rémunération
- la réélection de Monsieur Patrick Solvay comme Administrateur non indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2029
- la réélection de Mesdames Savina de Limon Triest et Valentine Delwart comme Administrateurs indépendants pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2029
- la nomination de Monsieur Tanguy du Monceau de Bergendal comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2029, en remplacement de Monsieur Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes qui, pour des raisons de convenances personnelles, n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'Administrateur.

Le renouvellement du mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprise SRL pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2028, ainsi que la fixation de leurs émoluments à 25.000 EUR HTVA, ont été favorablement approuvés par l'Assemblée.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les slides des présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>

### Dates clés du paiement du 3<sup>ème</sup> acompte de l'exercice 2024 valant solde :

- le 14 mai 2025 : date du détachement en Bourse (ex-date)
- le 20 mai 2025 : dernière date d'enregistrement des positions chez Euroclear (record date)
- le 27 mai 2025 : date de mise en paiement (payment date)

**Solvac** est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,12 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

#### **SOLVAC S.A.**

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : [investor.relations@solvac.be](mailto:investor.relations@solvac.be)